

DEPARTEMENT DES YVELINES  
**Commune de Mareil-le-Guyon**

---



## Plan Local d'Urbanisme

**LISTE ET PLANS DES  
SERVITUDES D'UTILITE  
PUBLIQUE**

**6.3**

Vu pour être annexé à la Délibération du  
Conseil Municipal du 16 février 2012  
approuvant le P.L.U.

# LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique sont opposables au tiers au même titre que le règlement du PLU. La cohérence du PLU nécessite donc une prise en compte des prescriptions liées à ces servitudes par le règlement des zones concernées.

Le cas échéant, les périmètres où s'appliquent les servitudes peuvent être vérifiés auprès des services gestionnaires.

Ces servitudes d'utilité publique doivent figurer en annexe du PLU conformément à l'article R.123-14 du code de l'urbanisme.

Pour rappel, la commune de Mareil-le-Guyon est concernée par les servitudes suivantes.

Servitudes de protection des monuments historiques instituées au titre de la loi du 31 décembre 1913, modifiée et complétée (servitude AC1)

<b>Édifices inscrits</b>	Église Saint-Martin, commune de Bazoches-sur-Guyonne (Ins. MH : 16 juin 2004)
--------------------------	---

<b>Service gestionnaire</b>	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine 7, rue des Réservoirs 78000 Versailles
-----------------------------	---

Dans le cadre de l'élaboration du PLU et suivant l'article L.621-30-1 du code du patrimoine, il est possible d'étudier, en accord avec le SDAP, l'optimisation des périmètres de protection concernant les monuments situés sur le territoire communal.

Servitudes relatives aux hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression (servitude I1)

<b>Périmètre de protection</b>	Acte : décret du 17 février 1966 Intitulé : Pipeline Le Havre - Nangis, dit « Pipeline de l'île-de-France (PLIF) », DN 500
--------------------------------	---

<b>Service gestionnaire</b>	TOTAL France Pipeline de l'Île-de-France 40, avenue Jean Jaurès 78440 Gargenville	TOTAL France 24, Cours Michelet 92800 Puteaux
-----------------------------	--	---

Servitudes relatives aux hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression (servitude I1)

<b>Périmètre de protection</b>	Acte : décret du 16 mai 1959 Intitulé : Pipeline Le Havre – Paris, tronçon Gargenville – Coignièrès, 2 canalisations de 16" et 20"
--------------------------------	---

<b>Service gestionnaire</b>	TRAPIL Division Ligne 7-9, rue des Frères Morane 75738 Paris	TRAPIL Division Entretien 4-6, route du Bassin n° 6 92230 Gennevilliers
-----------------------------	---	--

Les canalisations des transporteurs ci-après sont soumises à l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques : TOTAL France et TRAPIL.

Dès lors qu'il est envisagé par le PLU de permettre réglementairement la réalisation de projets dans les zones de dangers significatifs, graves ou très graves pour la vie humaine, liées à une canalisation de transport, il conviendra de prendre en compte à l'échelle communale, a minima et sans préjudice des servitudes d'utilité publique applicables, les dispositions ci-après (basées sur l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation) :

- dans l'ensemble de la zone des dangers significatifs pour la vie humaine : informer les transporteurs de ces projets le plus en amont possible : TOTAL France et TRAPIL (cf. coordonnées ci-dessus), afin qu'ils puissent gérer l'évolution de l'environnement de la canalisation qu'ils exploitent en mettant en œuvre les dispositions compensatoires nécessaires, le cas échéant, en application de l'article 14 de l'arrêté du 4 août 2006 ;
- dans la zone de dangers graves pour la vie humaine : proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public (ERP) relevant de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> catégorie ;
- dans la zone de dangers très graves pour la vie humaine: proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

Si les dispositions des deux derniers cas n'étaient pas respectées, le PLU pourra rappeler qu'il sera fait usage de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme, étant donné que les projets seraient de nature à porter atteinte à la sécurité publique. Il appartient aux élus, s'ils l'estiment nécessaire, d'adopter sur la base de cet article d'éventuelles positions plus restrictives dans le règlement du PLU (habitations, activités...).

La localisation précise du tracé des canalisations traversant la commune devra être reportée sur le plan de zonage, ainsi que les distances définissant les zones de danger. Un plan de zonage complémentaire pourra être utilisé. En aucun cas des dispositions qui ne relèveraient pas directement de la servitude d'utilité publique ne seront reportées sur le plan des servitudes annexé au PLU, sous peine de nullité de ce plan.

#### Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport d'électricité (servitude 14)

<b>Servitude</b>	Canalisation électrique souterraines : Élancourt – Yvelines ouest 1, 225 kV Ligne électrique aérienne : Élancourt – Monfort 1 & 2, 63 kV
------------------	---

<b>Service gestionnaire</b>	RTE – Transport d'Électricité Normandie-Paris Groupe Ingénierie et maintenance Réseau « Le Vermont » 119, rue des Trois Fontanot 92024 Nanterre cedex
-----------------------------	---

Servitudes relatives à la protection des stockages souterrains de gaz naturel (servitude I7)

<b>Site</b>	<b>Acte</b> : Arrêté préfectoral n° 3-207 du 24 novembre 2003 <b>Intitulé</b> : Stockage souterrain de Beynes
-------------	--

Le périmètre de protection est constitué par un cercle de 10 km de rayon dont le centre est positionné sur les coordonnées géographiques 0,538 gr Ouest / 54,277 gr Nord.

<b>Service gestionnaire</b>	STORENGY Site de stockage de Beynes Rue de Fleubert 78650 Beynes	DRIRE Subdivision des Yvelines 5-7 rue Pierre Lescot 78000 Versailles
-----------------------------	---	--

Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), approuvé par arrêté préfectoral n° 07-084 du 2 novembre 1992 (servitude PPR)

<b>Service gestionnaire</b>	Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture Service Environnement 35 rue de Noailles 78011 Versailles cedex
-----------------------------	---

R.N. 12

# COMMUNE DE NEAUPHLE LE VIEUX

LA HUBARDIERE

LE FOND DE BOCQUER

R.N. 12

I.1 pipeline Ø 500 HP. elf Antar france: Le havre - nangis

LES PENDANTS DE LETTREE

LES TERRES BLANCHES

DIX-SEPT ARPENTS

LES GROUX

LES REGAINS

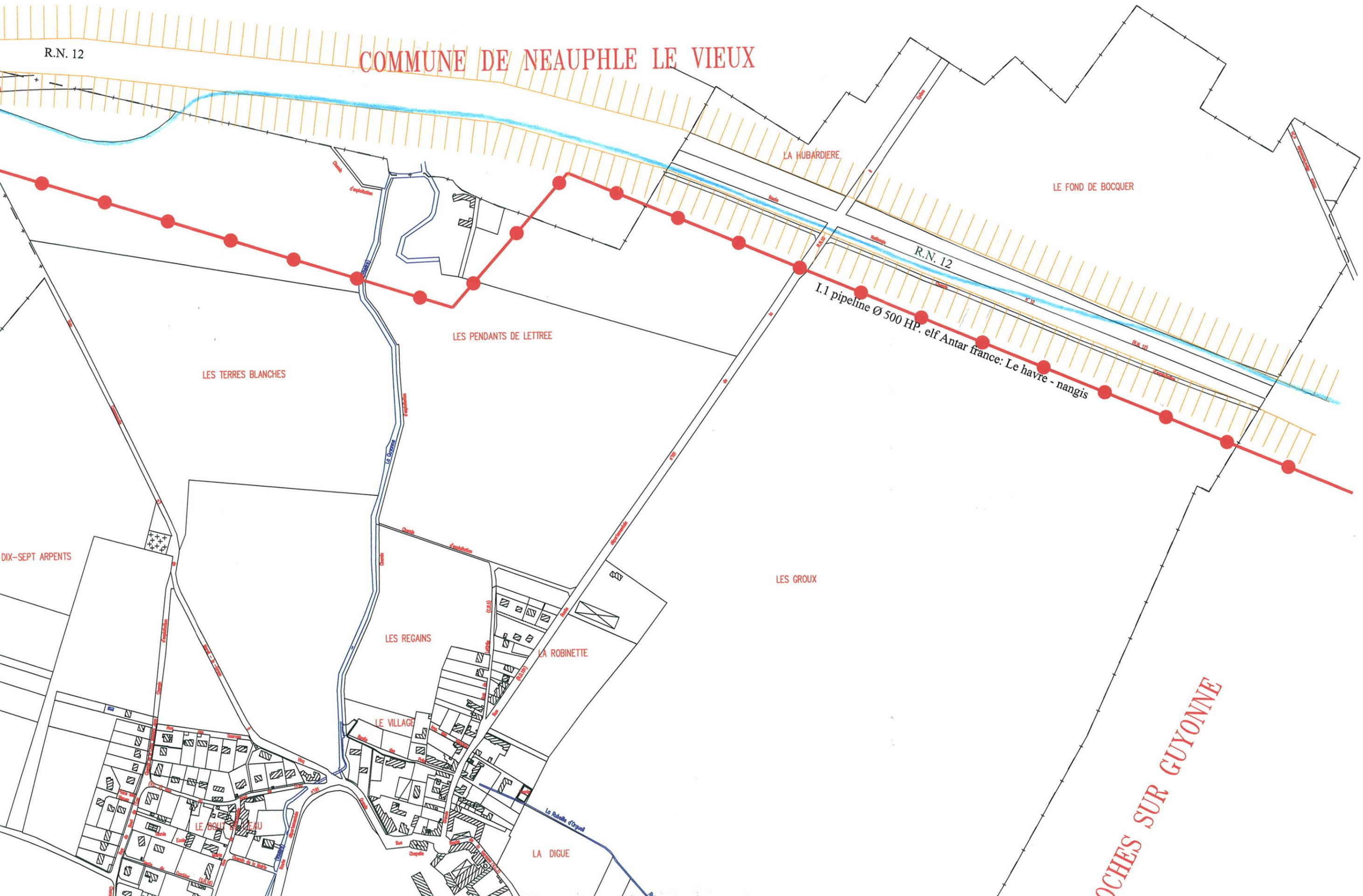
LA ROBINETTE

LE VILLAGE

LE BOUT DE L'EAU

LA DIGUE

BOUCHES SUR GUYONNE



DEPARTEMENT DES YVELINES  
**Commune de Mareil-le-Guyon**



# Plan Local d'Urbanisme

## PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

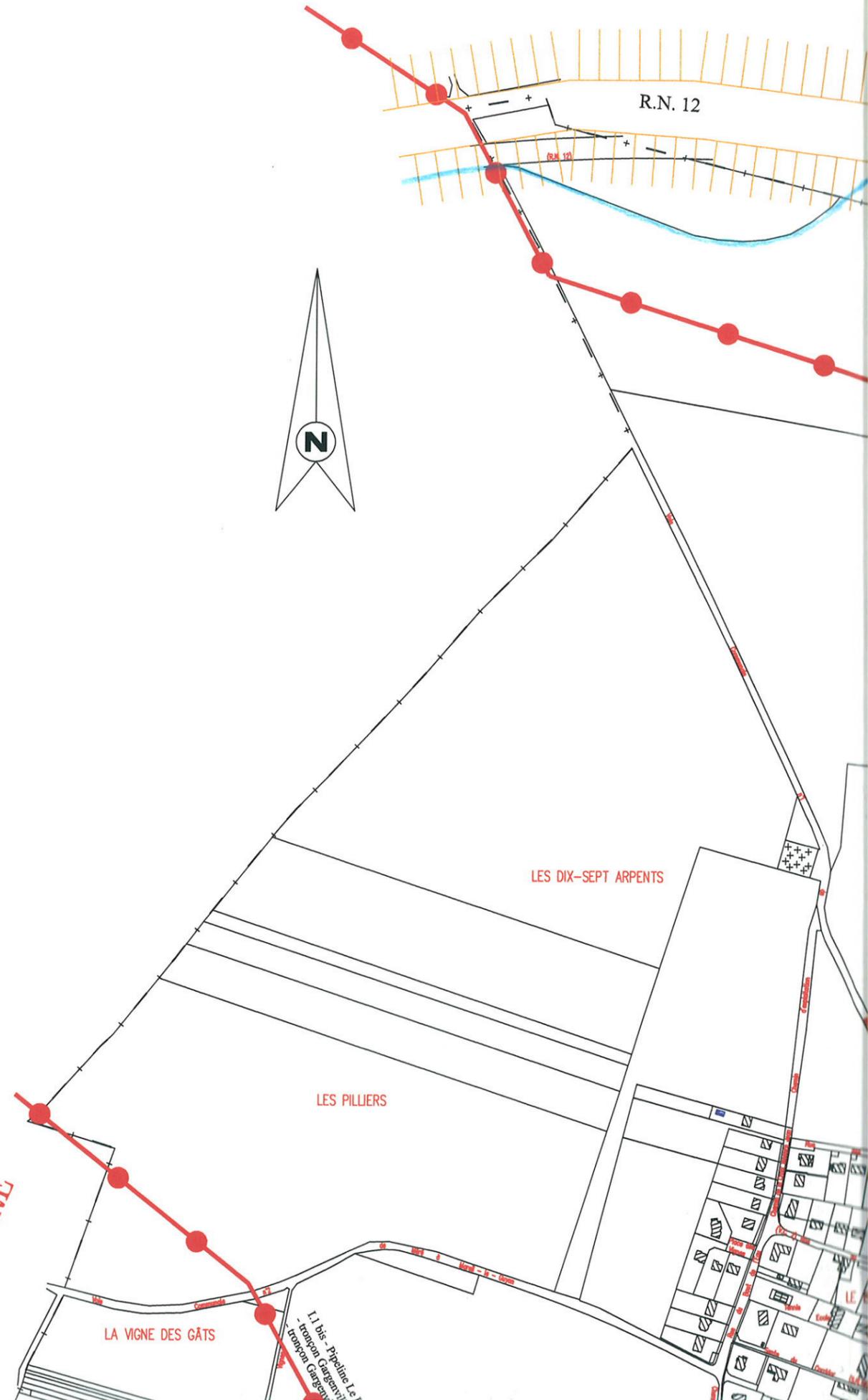
### 6.3

PUBLIE LE: 07/11/1988  
APPROUVE LE: 02/04/1990  
MODIFIE LE: 26/03/1997  
REVISE LE:

Dernière modification le : 16 / 02 / 2012

Vu pour être annexé à la Délibération  
du Conseil Municipal  
du 16 février 2012  
approuvant le P.L.U.

UNE DE MERE



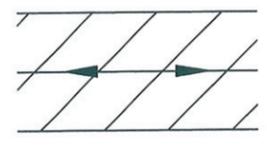
REVISE LE:  
 Dernière modif: 23-11-10

Maire de la date du: 17 OCT, 2001  
  
 Echelle: 1/5000

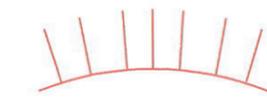
Fichier: D:\Posdess\Mareil\Plan n°4  
 Mise à jour: Juillet 2000  
 Edité le: 09/10/2001  
 Dessinateur: D. DELASSALLE

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La Mauldre et ses affluents



Sur toute la Commune



A.4 - Conservation des eaux: Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

I.1 - Pipelines: Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquifiés sous pression, relatives à la construction et à l'exploitation d'oléoducs. par TOTAL.

I.1 bis - Pipelines: Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation par TRAPIL.

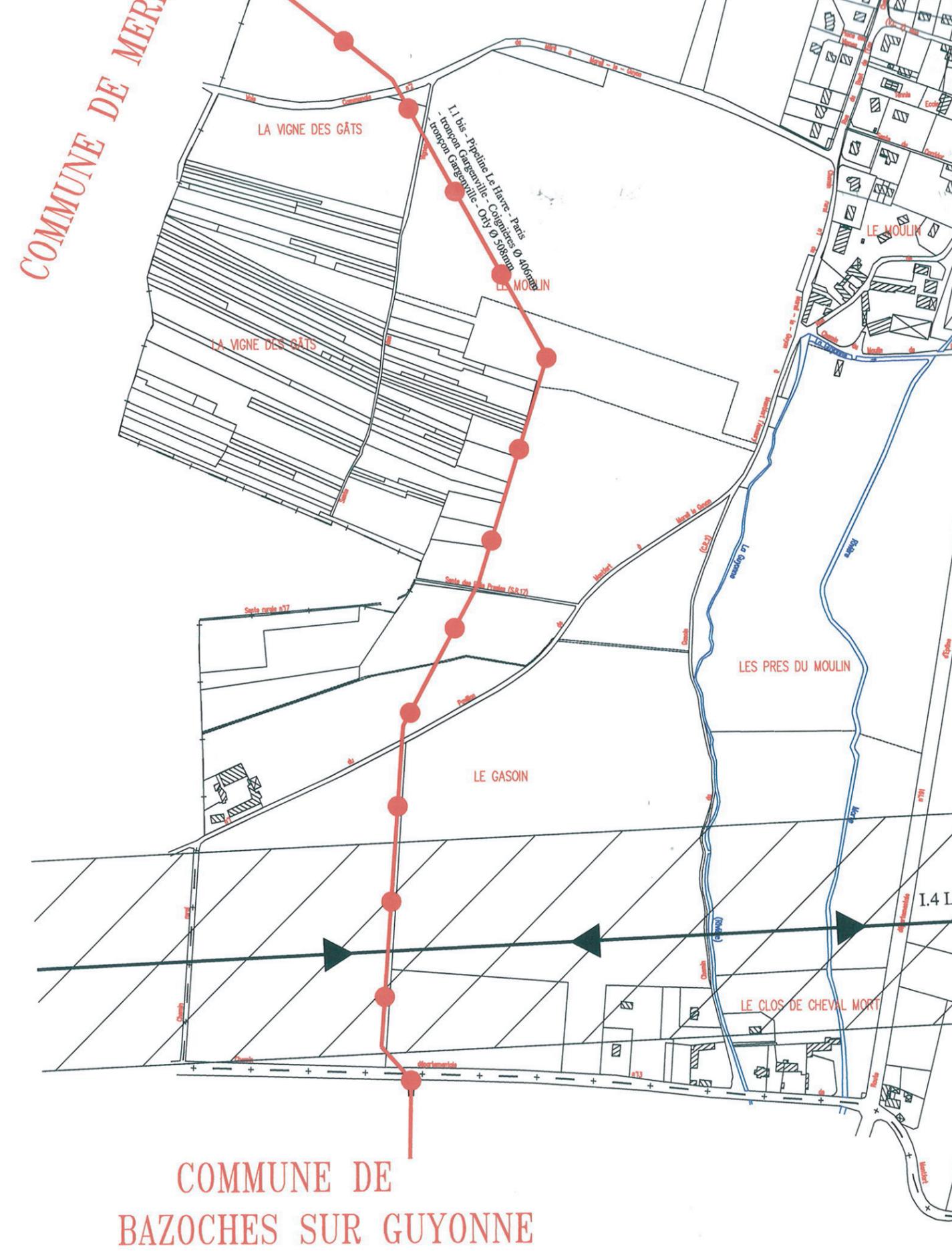
I.4 - Canalisations électriques: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

I7 - Stockage souterrain de gaz: Le territoire de la commune est totalement concerné par le périmètre de protection de stockage souterrain de Beynes.

EL:11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès: Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération. Voie concernée: R.N. 12.

LS.225 kV Elancourt-Yvelines Ouest 1 - Servitude relative aux lignes radioélectriques souterraines.

Servitude de protection des monuments historiques



COMMUNE DE  
 BAZOCHES SUR GUYONNE



COMMUNE DE BAZOCHES SUR GUYON